

## Résumé Conseil communal de Montilliez du 5 octobre 2020

Le Conseil Communal de Montilliez s'est réuni le 5 octobre 2020 sous la présidence de Monsieur Cédric Barde.

La séance a débuté par l'annonce du Président concernant les élections communales en 2021 pour la nouvelle législature. De nouveaux membres et suppléants seront attendus et le dépôt des listes devra se faire le 18 janvier pour un 1<sup>er</sup> tour le 7 mars 2021.

Durant les communications de la Municipalité, M. Jean-Claude Gilliéron, syndic, a expliqué que les travaux de transformation du collège de Dommartin se poursuivaient tout en respectant les délais et que la partie technique de la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand était terminée. Monsieur François Guizzetti a annoncé que l'élimination des plantes invasives fera l'objet de la journée « nettoyage des forêts » qui aura lieu le 31 octobre prochain.

La Municipalité a terminé ses communications sur la prochaine législature. 4 membres se représenteront. Monsieur Jean-Claude Gilliéron ne postulera pas pour un nouveau mandat en 2021. Le président du conseil les a tous remerciés pour leur investissement au sein de la commune.

Un seul préavis municipal figurait à l'ordre du jour et concernait l'arrêté d'imposition 2021. Suite à sa présentation et aux recommandations de la commission gestion-finances, le conseil a décidé d'accepter le préavis à l'unanimité. Le taux d'imposition est maintenu à 72,5% pour l'année 2021.

Monsieur Cédric Barde a levé la séance à 21h40 en remerciant les membres de l'assemblée pour leur présence. Le prochain conseil communal se déroulera le 14 décembre 2020.